



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION du 14 novembre 2011**

Le présent procès verbal  
compte 49 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 18 h 05.

Le quorum est atteint avec 21 membres présents sur 29 (annexe 1).

Le Proviseur présente les excuses de M. BACHÉ, M. CARRERE, Mlle DARRIBERE, M. DUFAU, M. LAGOEYTE, M. NOURY,

M. PEILLON sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté (annexe 2).

Le procès verbal de la séance du 23 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Proviseur remercie les membres présents et leur rappelle que le prochain conseil aura lieu le 29/11

### **1. Règlement intérieur du conseil d'administration**

Le Proviseur présente le projet de règlement intérieur du C.A.

En ce qui concerne la composition du conseil figurant à l'article 2, il demande aux membres présents d'excuser une erreur qui a fait omettre les élèves membres suppléants. Ceux-ci seront communiqués prochainement.

Il explique ensuite que ce règlement reprend dans ses articles 3 à 9 des textes législatifs ou réglementaires.

Les articles 10 et 11 sont des propositions que le conseil accepte.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité et figure en annexe 3.

### **2. Commissions**

La liste des membres des diverses commissions (annexe 4) est ensuite élaborée par chaque catégorie de représentants. En ce qui concerne les CESC, commission menu, la composition n'étant pas fixée réglementairement, la présence de chacun sera bienvenue en fonction des thèmes abordés et des disponibilités.

### **3. Règlement financier du service d'hébergement**

M. LAFORIE, intendant, présente ensuite le projet de règlement financier qui a été adressé aux membres avec la convocation. L'existence d'un règlement financier est demandée par le Conseil Régional, seul compétent en la matière. Le projet établi par le lycée est donc destiné à satisfaire cette exigence, tout en apportant au lecteur des informations sur le fonctionnement de ce service.

M. LAFORIE présente une nouvelle répartition de la facturation : pour mieux correspondre à la réalité, il est proposé de partager les 36 semaines en 14, 14, 8.

Le système de facturation au forfait est réaffirmé. Il s'agit d'un acte volontariste destiné à permettre à chaque élève de bénéficier quotidiennement d'un repas chaud et équilibré. Diverses conséquences en découlent et sont examinées au fur et à mesure de leur apparition dans le texte.

M. CÔME, représentant des parents, fait remarquer que le lycée ne maîtrise plus rien : ni les tarifs, ni le mode de facturation, ni les taux de reversement. En conséquence les représentants des parents d'élèves décident de s'abstenir et motivent leur abstention.

Le règlement du service financier qui figure en annexe 5 est adopté :

Pour : 17

Abstentions : 4

Contre : 4.

## **4. Décisions budgétaires modificatives**

Après présentation aux nouveaux membres de la nécessité de DBM et des deux types de DBM, M. LAFORIE présente

- 4.1 Les D.B.M. pour information n° 4, 5 et 6, qui figurent en annexe 6. Ces DBM n'appellent pas de commentaires.
- 4.2 D.B.M. pou vote  
La DBM 7, annexe 7, est ensuite développée. Il s'agit pour l'essentiel de précautions ou de régularisations. Après cette ponction, les fonds de réserve de l'établissement restent à un niveau satisfaisant, d'autant plus qu'ils sont ainsi à leur étiage le plus bas de l'année. Le compte financier à venir les augmentera de divers reliquats.  
D.B.M. adoptée par un vote unanime.

## **5. E.P.C.P.**

Ces diverses DBM conduisent à une modification de l'État Prévisionnel de la Commande Publique. La proposition présentée en annexe 8 recueille un accord unanime du conseil.

## **6. Tarifs**

M. l'intendant présente ensuite les deux tableaux figurant en annexe 9.

Le premier informe le conseil des tarifs adoptés par la collectivité territoriale pour le service annexe d'hébergement. Ils sont inchangés pour l'année 2012 par rapport à ceux de 2011.

Une ligne actuellement grisée concerne les collégiens hébergés. Le tarif appliqué sera celui de la Région. Le tarif payé par les familles sera fonction d'une aide accordée par le Conseil Général et destinée à harmoniser sur le département les tarifs appliqués à tous les collégiens. Cette aide n'étant pas à ce jour fixée officiellement, il a été choisi de laisser cette ligne incomplète, en attendant de pouvoir la compléter par le montant payé par les familles.

A une question de M. TORTIGUE, il est répondu que le lycée facture au collège le montant fixé par la Région, l'aide du CG étant versée directement au collège, qui l'additionne au versement des familles pour honorer la facture.

Ce tableau est commenté par divers membres, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la facturation dans toute la Région, alors que les coûts d'achat et de production peuvent varier selon lieux et établissements.

Ce tableau n'est pas mis au vote puisque seule la collectivité territoriale est maintenant compétente en la matière.

Le deuxième tableau indique des tarifs relatifs à diverses prestations, tarifs proposés par l'établissement pour être entérinés par la collectivité territoriale. Il est proposé de n'appliquer aucune augmentation en 2012. Le conseil vote à l'unanimité ces propositions.

## **7. Logements**

Il est proposé au conseil de demander l'échange de propriété entre le logement autrefois affecté à l'infirmière appartenant à la Région et le logement autrefois occupé par le concierge et propriété du département.

Ces deux logements sont actuellement inoccupés.

L'objectif de cet échange est de pouvoir par la suite rapprocher les services de l'intendance du reste du lycée, et ce sans obérer la capacité d'hébergement du collège

Ceci conduirait à la situation explicitée par le tableau figurant en annexe 10.

Cette proposition recueille l'accord du conseil par un vote unanime.

## **8. Rapport annuel d'activités**

Le projet de rapport annuel adressé aux membres entraîne quelques remarques qui seront prises en compte. Le rapport modifié figure en annexe 11.

A cette occasion Mme ROI, représentante des parents d'élèves, soulève le problème de l'allemand au lycée. Quel sera le devenir des élèves de plus en plus nombreux en collège à suivre cet enseignement, y compris dans des classes bilingues ? La suppression de l'allemand 2<sup>o</sup> langue est très préjudiciable pour eux comme pour les élèves souhaitant suivre un enseignement non dispensé ailleurs, comme sciences de l'ingénieur.

Il lui est répondu qu'effectivement, en dehors de toute considération sur la difficulté de suivre un enseignement de langue par correspondance, il est délicat pour le lycée d'assumer financièrement le coût que constitue la prise en charge des frais du CNED pour certains élèves. Par ailleurs la fusion à venir entre LV1 et LV2 pourrait faciliter les choses, mais le fait qu'il n'y aura, dans tous les cas, qu'un seul groupe d'allemand au vu des effectifs, ne rend pas cette hypothèse très facilitante.

Mme ROI souhaite savoir à qui s'adresser pour demander la réouverture de cet enseignement. Il lui est répondu que la carte des options et des langues est du ressort du Rectorat.

Elle s'inquiète également du départ en retraite du professeur en cours d'année. Le proviseur lui répond que les heures poste existent et qu'elles ont toujours, dans des cas identiques, été pourvues.

## **9. Carte scolaire 2012/2013**

Le proviseur évoque ensuite la rentrée 2012 avec des projets déposés, des projets nouveaux et une décision.

9.1 Rappel : Le conseil d'administration de juin avait donné son accord à

- une demande d'ouverture de section européenne, par la transformation en poste spécifique d'un poste d'histoire géographie
- la candidature de l'établissement à l'enseignement de spécialité Informatique et Sciences du Numérique en TS
- la demande d'ouverture d'un enseignement expérimental en seconde sur le même thème par dérogation.

Aucune réponse n'est encore connue pour ces projets.

9.2 Projets nouveaux

Le Proviseur demande au conseil son accord pour valider les candidatures du lycée, déjà déposées, sous réserve cet accord, compte-tenu des délais imposés pour

- l'enseignement facultatif d'histoire - géographie en TS
- l'enseignement de spécialité « droits et grands enjeux du monde contemporain » en TL.

Après quelques détails et explications, le conseil donne un accord unanime à ces demandes.

9.3 Décision

Le proviseur explique ensuite la « bulle » en terminale bac pro : à la suite de la réforme du baccalauréat professionnel passé de 4 à 3 ans, il se trouve cette année dans l'Académie de Bordeaux 7.500 élèves en Terminale bac pro, pour un flux moyen de 4.500. Afin de permettre à ces élèves une poursuite d'études satisfaisante, le Recteur a décidé de porter au maximum la capacité de toutes les sections de techniciens supérieurs de l'Académie. En conséquence il est prévu que la capacité de notre BTS NRC soit portée de 24 à 35. Il s'agira de prendre les décisions pédagogiques permettant la meilleure insertion de ce public.

## **10. Sorties et voyages**

10.1 Projet de voyage en Italie. Comme les 5 années précédentes un voyage à Trévise se met en place, sous la double forme soit d'un échange, soit d'un séjour en hôtel. Il concernera les élèves volontaires soit suivant l'italien soit appartenant à la classe de 1<sup>o</sup>L ES, groupe ES. Il aura lieu du 22 au 30 mars. La participation demandée aux familles sera, au maximum, de 250 € pour l'échange, de 380 € pour l'hôtel. Organisatrices : Mmes LABARCHÈDE et BARBAUD.

10.2 Voyage à BARCELONE. Du 30/4 au 3/5. La participation demandée aux familles sera, au maximum, de 270 €. Elèves : 1<sup>o</sup> L arts plastiques et 1ES. Organisateurs : MM. CADILHON et FRICOT.

10.3 Sorties au cinéma : participation du lycée au programme « lycéens au cinéma » entérinée. Le programme figure en annexe 12

10.4 Cinéma : Festival des arts du Sud. Classes concernées : 2°B (« après l'océan ») et 2°G (« la saison des funérailles »). 18/11 au théâtre du Pégly. Demande de participation du lycée de 210 € afin de rendre cette sortie gratuite pour les élèves. Organisatrices : Mmes BARBAUD, DUFAU, HERBO.

10.5 Théâtre en anglais : Devant le succès de cette opération l'an dernier, il est proposé de la renouveler. Concerne tous les élèves de première, aura lieu début février. Participation du lycée : 3 € par élève. Participation sollicitée auprès du FSE : 1 € par élève. Participation maximale demandée aux familles : 2 €.

10.6 Théâtre « Rêven Scène ». Cette opération subventionnée par le Conseil Général qui prend en charge le transport aura lieu cette année à Morcenx, le 1° ou 2 décembre. Le lycée est sollicité pour une participation. Il est proposé de prendre en charge la moitié de la place, soit 2.5 € par élève, le complément restant à leur charge. Elèves concernés : 1ES. Organisatrice : Mme LOUNIS.

Chacun de ces voyages, chacune de ces sorties recueille l'accord du CA par un vote unanime.

10.7 Sortie ski de l'Association Sportive. L'AS propose d'organiser une sortie ski, comme il en est fait une traditionnellement. Le succès de cette opération conduit à prévoir 2 jours : 15/2 et 21/3. Le coût sera de 30 € par élève, comprenant la totalité des frais : transport, matériel, remontées mécaniques. L'encadrement sera assuré conjointement par les enseignants d'EPS du lycée et ceux du collège. Le conseil donne son accord à cette sortie.

M. HASTOY demande comment est attribuée la subvention accordée par le Conseil régional pour des voyages. Les règles de ce financement sont précisées : 80 € par élève pour un maximum de 2 voyages hors de France mais en Europe, et un maximum de 5.000 € par établissement. La répartition entre les différents voyages se fait le plus équitablement possible, en essayant de faire « tourner » les organisateurs bénéficiaires.

M. HASTOY présente ensuite, avec le Proviseur, le projet de l'association sportive pour l'année en cours. Ce projet figure en annexe 13.

## **11. Questions diverses**

### **11.1 Remises de créances.**

M. LAFORIE présente deux créances non recouvrables malgré les interventions d'huissiers et concernant des frais d'hébergement de l'année 2010/2011. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'admettre ces créances en non valeur pour un montant total de 558.29 €.

La DBM 7 prenait cette contrainte en compte.

L'intendant affirme ses craintes de voir ce type d'opération se renouveler de plus en plus fréquemment.

Le conseil unanime accepte cette admission en non valeur.

### **11.2 Subventions Région**

Le Proviseur informe le conseil que le lycée a été bénéficiaire d'une subvention de 13.800 € correspondant au renouvellement de 23 ordinateurs pour 600 € pièce  
800 € pour un projet CESC

*Par ailleurs, et hors PV du CA, il saisit cette occasion pour compléter cette rubrique par 2 subventions reçues le lendemain du conseil (700 et 1500 €) pour les 2 autres projets présentés.*

### **11.3 Calendrier de l'année scolaire**

M. PEILLON présente le projet de calendrier pour l'année 2011/2012 figurant en annexe 14. Certaines dates peuvent être modifiées, d'autres sont impératives. Une question se pose pour le bac blanc de 1° :

d'une part les professeurs des matières scientifiques souhaiteraient qu'il soit retardé pour avoir plus de contenu, d'autre part les professeurs de français ne souhaitent pas qu'il soit trop tardif, d'autres charges de travail les attendant. Par ailleurs le proviseur fait remarquer qu'il est important que ces épreuves restent groupées pour un effet psychologique sur les élèves, pour l'entraînement à l'examen et pour des raisons matérielles, d'installation des locaux en configuration d'examen.

Pour cette date comme pour d'autres, la discussion doit s'engager entre enseignants. Une décision sera prise au prochain conseil.

#### 11.4 Bilan annuel du CDI

Mme HERBO distribue le bilan annuel du CDI (annexe 15). Ce document sera lu par les membres pour une validation au prochain conseil.

#### 11.5 Budget et TA.

Le conseil d'administration à venir a été fixé, comme précisé sur la convocation du présent conseil, au 29 novembre. Il sera essentiellement consacré au budget.

Le Proviseur propose une explication sur le budget d'un EPLE et invite les élèves intéressés à se manifester auprès de Mlle BEZELGA. D'autres membres du conseil peuvent évidemment se joindre à cette séance d'information préparant ce prochain conseil.

Il explique ensuite que la subvention de fonctionnement de la Région a baissé de plus de 35.000 €. La participation des familles aux charges communes pour le service d'hébergement ayant augmenté de 10 à 15 % la région a diminué du montant correspondant la subvention de fonctionnement. Si cela s'explique comptablement, il n'en reste pas moins que le lycée sera dans une situation difficile : la somme des dépenses « fonctionnement + hébergement » reste la même alors que la somme des ressources de même nature baisse de 35.000 €.

En conséquence il attire l'attention des membres du conseil sur la grande importance de la collecte de la taxe d'apprentissage. Un publipostage sera organisé, dans un cadre pédagogique puisque cette démarche recouvre une partie de leur programme, par les étudiants de BTS. Différents courriers seront adressés dont un à chaque parent, un à chaque membre du personnel. Chacun doit se sentir concerné afin de faire augmenter cette recette qui devient plus que jamais indispensable.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance  
M. P. PEILLON

Le Proviseur, Président  
J. D. DAUX